



Arrêté n°2 portant organisation  
de l'élection des représentants étudiants  
au conseil d'administration  
du centre régional des œuvres universitaire de Lille

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
Rectrice de l'Académie de Lille  
Chancelière des Universités

- Vu le code de l'éducation et, notamment, ses articles R822-1 et R822-12 ;
- Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 ;
- Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 ;
- Vu l'arrêté du 13 août 2021 ;
- Vu la circulaire du 31 août 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** dans le cadre des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaire (CROUS) de Lille, un centre d'appel téléphonique, accessible par appel non surtaxé, est mis en place par le CROUS afin d'aider l'électeur dans l'accomplissement des opérations électorales.

**Article 2 :** le numéro permettant de contacter le centre d'appel téléphonique est le suivant : 09 69 39 19 19

**Article 3 :** le centre d'appel sera accessible, pendant la durée du scrutin, du 6 décembre 2021 au 10 décembre 2021, selon les horaires suivant :

- de 9H00 à 18H00 du lundi 6 décembre 2021 au jeudi 9 décembre 2021,
- de 9H00 à 15H00 le vendredi 10 décembre 2021.

**Article 4 :** le directeur général du CROUS de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 12 octobre 2021

Valérie CABUIL